

- p2 -> Qu'est ce qu'un SCoT ?
- p3 -> Des objectifs d'aménagement
- p4 -> Votre avis nous intéresse

Le SCOT

un outil d'aménagement au service
de la qualité de vie de notre territoire

LE PAYS DE LIMOURS



> 14 communes réunies en communauté
de communes (Pays de Limours).

> environ 25 400 habitants
actuellement.

Exposition du 28 février au 1er avril 2011
Réunion publique : le 5 mars 2011 à 10h

Siège de la CCPL
615, rue fontaine de ville
91 640 Briis sous Forges
01 64 90 79 00

La Communauté de Communes du Pays de Limours, qui regroupe quatorze communes, a souhaité mettre en révision son Schéma Directeur Local de 1995 et élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ce document d'urbanisme nous permettra de décliner les grandes orientations du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

Les études ont démarré début 2009. Un premier temps a été consacré à la rédaction d'un diagnostic stratégique territorial et des enjeux sur le territoire, puis dans un second temps à la détermination de grands objectifs d'aménagement.

Nous avons retenu un scénario d'aménagement basé sur la **poursuite du développement économique**, la **diversification de l'offre en matière d'habitat**, le **renforcement de l'offre en transports collectifs**, et sur la **valorisation du cadre et vie et de l'environnement** en organisant un **développement urbain respectueux**.

Nous sommes en mesure aujourd'hui de vous faire connaître les grandes lignes de notre projet à 10 ans pour le Pays de Limours.



Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale détermine à une échelle intercommunale des orientations d'aménagement sur 10 ans.

Il revient ensuite aux **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** de décliner précisément ces orientations d'aménagement à travers un règlement et un plan de zonage.

Le PLU doit respecter l'esprit du SCoT. Son contenu ne doit pas être en contradiction avec les orientations d'aménagement du SCoT (notion de compatibilité).

Toutes les autorisations du droit des sols (Permis de Construire et autres) déposés en Mairie sont toujours instruites sur la base du PLU opposable.

Autorisation du droit
des sols

Lien de conformité avec

Plan Local d'Urbanisme
(PLU ex-POS)

Lien de compatibilité avec

Schéma de Cohérence Territoriale
(SCoT)

Lien de compatibilité avec

Schéma Directeur
de la Région
Île-de-France (SDRIF)

Parc Naturel
Régional (PNR)
Pour les communes
y adhérant



Quel est le contenu d'un dossier de SCoT ?

1- Un rapport de présentation

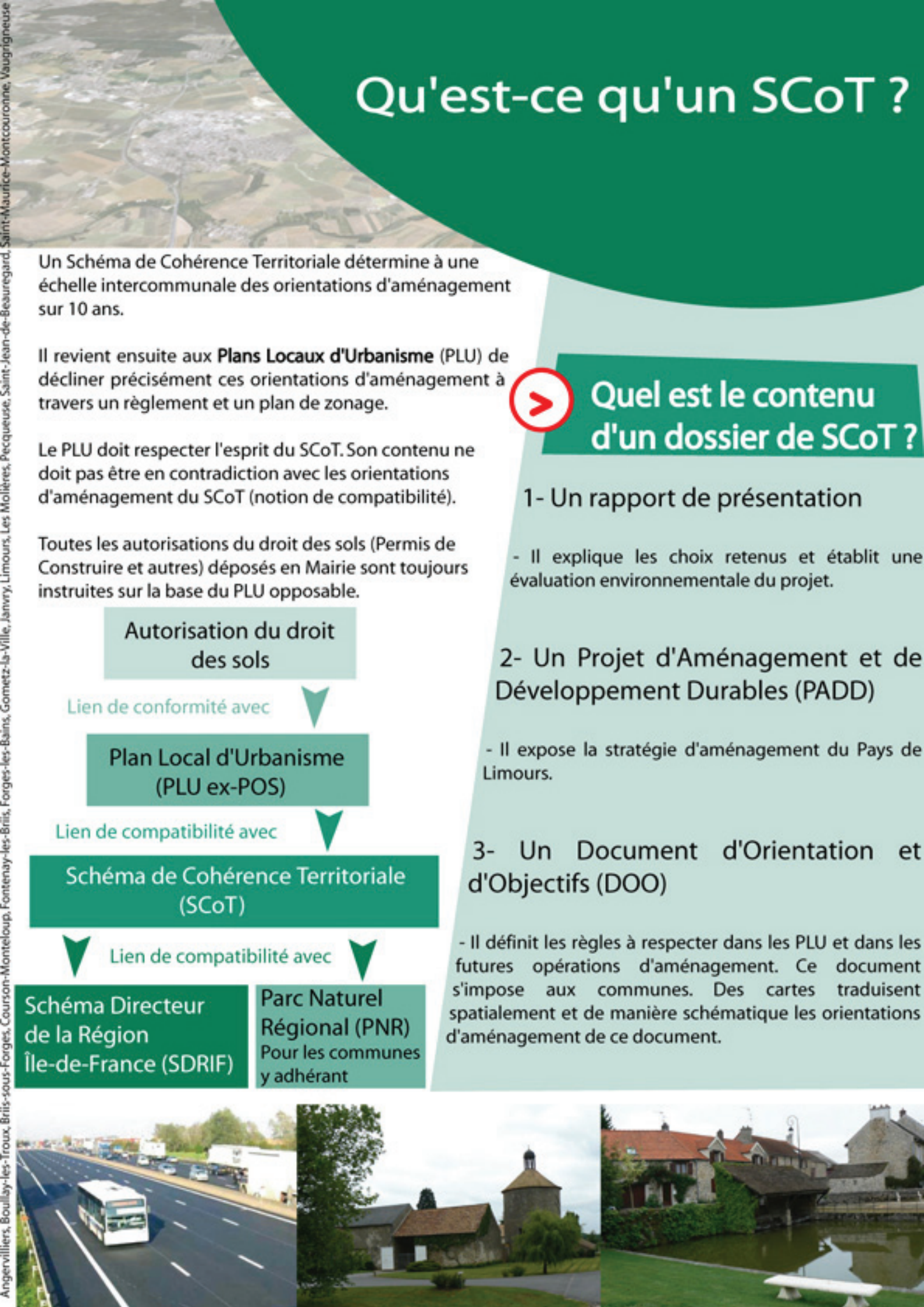
- Il explique les choix retenus et établit une évaluation environnementale du projet.

2- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- Il expose la stratégie d'aménagement du Pays de Limours.

3- Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

- Il définit les règles à respecter dans les PLU et dans les futures opérations d'aménagement. Ce document s'impose aux communes. Des cartes traduisent spatialement et de manière schématique les orientations d'aménagement de ce document.



Angervilliers, Bouilly-les-Troux, Briss-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Bris, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Limours, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Jean-de-Besuregard, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigney

Des objectifs d'aménagement définis en 2010

Le PADD débattu en Conseil Communautaire le 9 décembre 2010 expose des objectifs d'aménagement reposant sur cinq objectifs :

> Objectif 1 - Conforter les activités existantes et innover pour dynamiser l'attractivité du territoire.

Organisation du développement économique dans le cadre d'un réseau structuré de parcs d'activités.

Amélioration du réseau routier pour une meilleure accessibilité par la route.

Adoption d'une stratégie de diversification du développement économique.

> Objectif 2 - Renforcer l'offre de transports collectifs.

Articulation du développement économique et de l'habitat avec l'offre de transports collectifs.

Mise en place de solutions alternatives à automobile (comme des itinéraires cyclables).



> Objectif 3 - Aller vers un équilibre dans le développement de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

Production de logements de manière équilibrée sur tout le territoire (de l'ordre de 125 logements par an, proche du rythme des dernières années).

Elargir l'offre et la typologie de logements (accession, location, petit collectif, individuel groupé, etc.).

> Objectif 4 - Organiser un développement urbain respectueux du territoire.

Maîtrise de l'étalement urbain.

Recherche d'une plus grande densité et d'une qualité d'aménagement.

Poursuite des politiques de renouvellement urbain ainsi que foncières.

> Objectif 5 - Valoriser le cadre de vie et l'environnement

Bonne gestion des ressources naturelles (l'eau).

Préservation et mise en valeur de nombreux éléments patrimoniaux (naturels et bâtis) qui composent l'identité du Pays de Limours.

Intégration d'une approche paysagère dans les opérations d'urbanisation (entrées de ville) et prise en compte des contraintes locales (risques naturels ...).

Angervilliers, Boullay-les-Troux, Brilis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Brilis, Forges-les-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Limours, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrignonville



Le SCOT

une démarche partenariale

Les représentants élus de la Communauté de Communes du Pays de Limours ont participé activement sous la conduite du **Président M. SCHOETTL** et du **Vice-président, chargé du dossier, M. LE BARS**, à une vingtaine de réunions de travail depuis 2009 (en ateliers thématiques, en réunions de synthèse, en réunions plénières associant des partenaires publics extérieurs).

Cette démarche partenariale se poursuit notamment avec la mise en place d'une concertation avec la population, étape importante de la procédure.

Votre avis nous intéresse

Nous vous proposons de prendre connaissance des premiers documents du SCoT (Diagnostic, PADD).

Ces documents sont consultables au siège de la Communauté de Communes du Pays de Limours situé à Briis-sous-Forges et sur son site internet www.cc-paysdelimours.fr. Vous pouvez également consulter ces documents dans le registre SCoT de votre commune.

Ce registre vous permettra d'indiquer vos observations sur ces premiers documents.

Des panneaux d'exposition seront mis à votre disposition dès le 28 février 2011 au siège de la Communauté de Communes pour vous expliquer l'ensemble de la démarche jusqu'au projet actuel.

Concertation :

Exposition du 28 février au 1er avril 2011

Réunion publique : 5 mars à 10h

Siège de la CCPL
615, rue fontaine de ville
91 640 Briis sous Forges
01 64 90 79 00



Les prochaines étapes

Mars 2011 :

- Organisation de trois Ateliers thématiques : travaux pour la définition des règles du SCoT (déclinaison réglementaire des objectifs du PADD).

Mai 2011 :

- Présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et des documents graphiques.

Septembre 2011 :

- Présentation du dossier de SCoT (rapport de présentation et évaluation environnementale du projet de SCoT).

